

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MAI 2004**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, à 20 heures et trente minutes, sous la présidence de Madame FLINTHAM-WALLET Anny, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. HERBET Christiane, OBRY Eric, HUYON Jean-Luc, BALUT André, CARON Freddy, VORBECK Jean-Paul, DUFETELLE Benoît, BUTTIN René,

M. CAHON Claude a donné procuration à Mme FLINTHAM-WALLET
Mme VINCENT a donné procuration à Mme HERBET

formant la majorité des membres en exercice.

Etait excusée : Mme DERAMBURE.

Etaient absents : M. BOHEC, Mme FELLER

M. CARON Freddy a été élu Secrétaire de séance.

Raccordement électrique du Parc Eolien d'Oresmaux

Après avoir étudié le dossier du Raccordement Electrique du Parc Eolien d'Oresmaux, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve la convention, émet le souhait que soit retenu le tracé n° 2, souhaite qu'un état des lieux soit réalisé, en présence d'un représentant de la commune, avant et après les travaux.

Délégation de Signature au Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer tous documents et dossiers relatifs aux affaires communales.

Subvention Coopérative Scolaire

La facture des entrées à « LA MAISON DE L'OISEAU » de Cayeux sur Mer, pour les enfants participant à la classe de mer ayant été réglée par la Coopérative Scolaire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reverser le montant correspondant à la facture, soit 93.00 € à ladite Coopérative Scolaire.

Annulation Titre antérieur

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'annuler un titre de recettes de 15.24 € émis à tort au nom des Pompes Funèbres Liberté.

Désignation des Assesseurs pour les Elections au Parlement Européen

En vue des prochaines élections du 13 juin 2004, le Conseil Municipal a établi une proposition de liste. Les intéressés seront avisés.

QUESTIONS DIVERSES

Lou Organisation

Lou Organisation participera gracieusement au spectacle de Noël des enfants, organisé par la commune.

Le Maire donne lecture d'un courrier de M. SZUMNY, Association TUPELO, concernant l'utilisation gratuite des salles communales.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, lui permet de disposer de la Salle des Associations, sous réserve : d'établir et de présenter le calendrier de ses réservations, de retirer et remettre la clé à Mme JORON à chaque utilisation.

Le Maire donne également lecture d'un courrier de M. & Mme DUFETELLE qui se plaignent des nuisances sonores lors de la location de la Salle Polyvalente et de la cour de l'école le week-end.

Une étude sera réalisée afin de modifier le règlement d'utilisation de la salle polyvalente (locations du Week-end entier ou du dimanche seul réservées aux seuls habitants du village), locations du samedi uniquement, sans prolongation le dimanche, possible pour les personnes n'habitant pas le village.

Monsieur BALUT informe le Conseil qu'une question lui a été posée au sujet du devenir de la maison sise à l'angle de la rue de l'Eglise et de la rue du Capitaine Hémir Mézan. Il lui est répondu que le dossier est actuellement à la D.D.E.

Monsieur OBRY signale que des familles ont souhaité pouvoir bénéficier d'un paiement échelonné pour le Centre de Loisirs. Il lui est répondu qu'il y a possibilité, lors du règlement, d'établir plusieurs chèques, dont l'encaissement par la Communauté de Communes sera échelonné. Par ailleurs, les familles nombreuses bénéficient d'un tarif préférentiel.

Il informe également le Conseil que la Directrice du Centre a souhaité pouvoir disposer des salles de classes. La Communauté de Communes contactera la Directrice de l'école à ce sujet.

Cette année, la fête du Centre de Loisirs aura lieu à Bacouël sur Selle.

Monsieur VORBECK souhaite apporter une rectification concernant le dernier paragraphe du compte rendu de la réunion du 15 avril 2004.

Il s'agit de l'analyse du rejet des **eaux** (et non pas des boues) à la station d'épuration, effectuée par la Mise de la Somme qui s'est avérée de mauvaise qualité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 45
